

élections, l'été dernier, M. Norman Chamberlist, a aussi comparu devant le comité, et on le cite en ces termes:

M. Norman Chamberlist a dit aux membres du comité qu'ils se trouvaient dans une région qui avait connu «70 ans de frustrations et le pire régime colonial». «Même Hong Kong, colonie de la Couronne, a le pouvoir d'administrer ses propres affaires», a-t-il dit.

Plus loin, dans un autre paragraphe du compte rendu du *Star* de Whitehorse, nous lisons:

Le conseiller récemment réélu au siège de Whitehorse-Est a dit que les modifications que semble avoir subi l'organisation du conseil ne sont vraiment pas des améliorations du tout. Ajouter au comité exécutif deux membres élus n'est pas suffisant et n'équivaut qu'à «mettre le glaçage sur le gâteau», a-t-il dit. Il a accusé le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de créer «un gouvernement au sein d'un gouvernement» afin de contrôler plus de 50 p. 100 de l'étendue territoriale du Canada.

**L'hon. M. Chrétien:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le point que soulève le député est fort intéressant, je pense, mais il le soulève mal à propos. L'automne dernier, nous avons adopté une loi sur l'administration du Yukon et les modifications ont été discutées et débattues à la Chambre. La Chambre les a approuvées. Nous débattons maintenant un bill minier qui n'a vraiment rien à voir à l'administration du territoire du Yukon. Je pense que le député devrait limiter ses commentaires au bill lui-même, car nous souhaitons avoir ses vues éclairées sur ce bill-ci et non sur celui adopté l'année dernière.

**M. Nielsen:** Monsieur l'Orateur, puis-je dire au sujet du rappel au Règlement, que le ministre a oublié que les modifications à la loi sur le Yukon adoptées récemment par la Chambre portaient sur le transfert de certaines compétences à l'administration territoriale. A l'encontre des autres gouvernements au Canada, le Yukon est un monstre bicéphale: une partie de la responsabilité à l'égard du bill à l'étude incombe au gouvernement fédéral et l'autre partie a été transférée à l'administration territoriale dont parle le ministre. Donc, le député qui a la parole se conforme au Règlement, je crois, lorsqu'il évoque ces aspects de l'administration fédérale du Territoire du Yukon.

**M. l'Orateur:** Le point que le ministre a soulevé est intéressant. La thèse du député du Yukon (M. Nielsen) semble raisonnable, mais il est difficile à la présidence de déterminer sans voir de très près tous les détails de la loi, si le député qui a maintenant la parole dépasse la portée du bill même. Le député, qui est un des anciens à la Chambre, connaît le Règlement beaucoup mieux que l'Orateur, et il se rend compte qu'il doit s'en tenir au sujet que la Chambre étudie, c'est-à-dire la deuxième lecture du bill. Je pourrais ajouter qu'il connaît beaucoup mieux que l'Orateur la teneur du bill et je suis sûr qu'il ne voudrais pas profiter de la situation pour discuter maintenant de questions qui ne rentrent pas dans le domaine du bill à l'étude.

**L'hon. M. Dinsdale:** Merci beaucoup, monsieur l'Orateur, pour ces paroles éclairées. Peut-être le ministre n'a-t-il pas saisi ce que je voulais dire dans tout le brouhaha qui s'est élevé aujourd'hui à l'ouverture du débat. Je souligne le problème fondamental qui se présente lorsqu'on établit des lois destinées au territoire du Yukon. Le ministre prétend que c'est une attribution du gouvernement fédéral. C'est la raison pour laquelle les habitants du Yukon protestent si fort. Ils veulent détenir plus de responsabilités. J'ai cité des propos des dirigeants responsables de ce territoire. J'aimerais à présent rapporter les propres paroles du ministre. Il s'agit d'un communiqué de presse publié par son ministère le 27 février 1971. Voici ce qu'on peut lire à la page 2 de ce communiqué:

En ce qui concerne la loi sur les minéraux du Yukon, M. Chrétien a déclaré que les entretiens qui ont eu lieu récemment à Whitehorse entre des hauts fonctionnaires de son ministère et des représentants de l'industrie minière et du Conseil législatif du Yukon, avaient abouti à un échange d'idées très utile.

L'expression «un échange d'idées très utile» signifie qu'il y a eu pas mal de controverses animées. C'est la conclusion à laquelle arrive toujours celui qui s'y connaît un peu en sémantique. Le communiqué de presse ajoute:

Il a aussi déclaré qu'on l'avait convaincu d'examiner plus avant certaines modifications des déductions permises pour les redevances. «Même si je connais les raisons des appréhensions nourries au sujet des dispositions concernant la participation canadienne, à mon sens les explorations en cours dans le Nord en vue de la découverte de gisements de pétrole et de gaz, et les activités minières dans les territoires du Nord-Ouest, où s'appliquent des dispositions analogues, indiquent que ces appréhensions sont un peu exagérées» a déclaré le ministre.

● (12.10 p.m.)

Il est évident que les territoires commencent vraiment à se faire entendre. En ma qualité d'ancien ministre, je sais que c'est ce qui arrive quand Ottawa s'introduit arbitrairement dans des secteurs qui devraient, aujourd'hui, relever de l'administration locale. Le ministre a parlé de «gestion locale efficace». Ce n'est que le premier point que je veux établir à propos du besoin de consultation. Je suis sûr que le ministre le sait.

Je voudrais maintenant traiter rapidement d'une autre question capitale, c'est-à-dire, l'application des règlements miniers canadiens au territoire du Yukon. Ces règlements ont été appliqués aux Territoires du Nord-Ouest en 1961 et prévoient, on le sait, une participation canadienne dans des sociétés constituées au Canada, ainsi que la publication des actions cotées sur le marché canadien des valeurs à l'étape de la production et de l'exploitation des ressources. Ces règlements ne s'appliquent pas à l'expiration du bail concernant la localisation et l'exploration des ressources.

Si ces règlements n'ont pas été appliqués au Yukon en 1961, c'est précisément parce que ni la Chambre des mines du Yukon ni le Conseil territorial du Yukon n'y ont consenti, pour l'excellente raison qu'ils avaient une industrie en place, qu'ils avaient ces traditions et qu'ils gèrent leurs ressources avec compétence, c'est un fait bien connu depuis un demi-siècle. Le ministre l'a admis lui-même lorsqu'il a parlé de l'industrie minière déjà florissante du Yukon. Si elle est florissante alors pour-